



LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Mercredi 14 janvier 2015

CONVOICATIONS

Guilhem GUIRADO (R.C. TOULONNAIS) : A l'occasion de la rencontre R.C. Toulonnais / Racing Métro 92 du 10 janvier 2015, comptant pour la 16^{ème} journée de TOP 14, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de Monsieur Guilhem GUIRADO.

Monsieur Guilhem GUIRADO est convoqué par la Commission de discipline et des règlements dans sa séance du 28 janvier 2015.

Rabah SLIMANI (STADE FRANÇAIS PARIS) : A l'occasion de la rencontre Stade Français Paris / Castres Olympique du 9 janvier 2015, comptant pour la 16^{ème} journée de TOP 14, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de Monsieur Rabah SLIMANI.

Monsieur Rabah SLIMANI a été convoqué par la Commission de discipline et des règlements dans sa séance du 28 janvier 2015. A la demande du joueur formulée le 14 janvier 2015, l'audience est avancée au jeudi 22 janvier 2015.

Frédéric CHARRIER (OYONNAX RUGBY) : A la suite de la rencontre Oyonnax Rugby / Montpellier Hérault Rugby du 10 janvier 2015, comptant pour la 16^{ème} journée de TOP 14, les arbitres n°4 et n°5 ont signalé dans leur rapport le comportement de Monsieur Frédéric CHARRIER, Entraîneur de Oyonnax Rugby.

Monsieur Frédéric CHARRIER et OYONNAX RUGBY sont convoqués par la Commission de discipline et des règlements dans sa séance du 28 janvier 2015.

Richard DOURTHE (U.S. DAX RUGBY LANDES) : A la suite de la rencontre U.S. Dax Rugby Landes / Section Paloise Béarn Pyrénées du 11 janvier 2015, comptant pour la 16^{ème} journée de PRO D2, les arbitres n°4 et n°5 ont signalé dans leur rapport le comportement de Monsieur Richard DOURTHE, Entraîneur de l'U.S. Dax Rugby Landes.

Monsieur Richard DOURTHE et L'U.S. DAX RUGBY LANDES sont convoqués par la Commission de discipline et des règlements dans sa séance du 28 janvier 2015.

/

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON
T +33 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr



PARTENAIRES MAJEURS

PARTENAIRES OFFICIELS



LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

DECISIONS

Rémi LAMERAT (CASTRES OLYMPIQUE) : A la suite de sa citation lors de la rencontre Castres Olympique / Atlantique Stade Rochelais du 3 janvier 2015, comptant pour la 15^{ème} journée de TOP 14, la Commission de discipline et des règlements a décidé qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre de Monsieur Rémi LAMERAT.

Mosesse RATUVOU (LOU RUGBY) : A la suite de sa citation lors de la rencontre LOU Rugby / Stade Français Paris du 2 janvier 2015, comptant pour la 15^{ème} journée de TOP 14, Monsieur Mosesse RATUVOU est suspendu pour **un match** au motif de « *Nervosité* ».

Monsieur Mosesse RATUVOU sera suspendu pour la prochaine rencontre de European Rugby Challenge Cup disputée par le LOU Rugby.

Morne STEYN (STADE FRANÇAIS PARIS) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre LOU Rugby / Stade Français Paris du 2 janvier 2015, comptant pour la 15^{ème} journée de TOP 14, Monsieur Morne STEYN est suspendu pour **un match** au motif de « *Nervosité* ».

Monsieur Morne STEYN est donc requalifié immédiatement.

Kevin BUYS (C.A. BRIVE CORREZE LIMOUSIN) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres LOU Rugby / C.A. Brive Corrèze Limousin du 30 août 2014, comptant pour la 3^{ème} journée de TOP 14, Aviron Bayonnais Rugby Pro / C.A. Brive Corrèze Limousin du 13 septembre 2014, comptant pour la 5^{ème} journée de TOP 14, A.S.M. Clermont Auvergne / C.A. Brive Corrèze Limousin du 10 janvier 2015, comptant pour la 16^{ème} journée de TOP 14, Kevin BUYS est suspendu automatiquement pour **un match**, au motif de « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

Monsieur Kevin BUYS sera suspendu pour la prochaine rencontre de European Rugby Challenge Cup disputée par le C.A. Brive Corrèze Limousin.

.../...

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON
T +33 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr





LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Rodrigo CAPO ORTEGA (CASTRES OLYMPIQUE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Atlantique Stade Rochelais / Castres Olympique du 12 septembre 2014, comptant pour la 5^{ème} journée de TOP 14, A.S.M. Clermont Auvergne / Castres Olympique du 20 décembre 2014, comptant pour la 13^{ème} journée de TOP 14, Stade Français Paris / Castres Olympique du 9 janvier 2015, comptant pour la 16^{ème} journée de TOP 14, Rodrigo CAPO ORTEGA est suspendu automatiquement pour **un match**, au motif de « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

Monsieur Rodrigo CAPO ORTEGA sera suspendu pour la prochaine rencontre de European Rugby Champions Cup disputée par le Castres Olympique.

Fabien GRAMMATICO (U.S. CARCASSONNAISE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Sporting Club Albigeois / U.S. Carcassonnaise du 22 novembre 2014, comptant pour la 12^{ème} journée de PRO D2, U.S. Carcassonnaise / Section Paloise Béarn Pyrénées du 20 décembre 2014, comptant pour la 15^{ème} journée de PRO D2, U.S.A. Perpignan / U.S. Carcassonnaise du 11 janvier 2015, comptant pour la 16^{ème} journée de PRO D2, Fabien GRAMMATICO est suspendu automatiquement pour **un match**, au motif de « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

Monsieur Fabien GRAMMATICO sera suspendu pour la prochaine rencontre de PRO D2 disputée par l'U.S. Carcassonnaise.

Lifeimi MAFI (U.S.A. PERPIGNAN) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres U.S.A. Perpignan / Stade Montois Rugby du 5 octobre 2014, comptant pour la 6^{ème} journée de PRO D2, U.S.A. Perpignan / A.S. Béziers Hérault du 19 octobre 2014, comptant pour la 8^{ème} journée de PRO D2, U.S.A. Perpignan / U.S. Carcassonnaise du 11 janvier 2015, comptant pour la 16^{ème} journée de PRO D2, Lifeimi MAFI est suspendu automatiquement pour **un match**, au motif de « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

Monsieur Lifeimi MAFI sera suspendu pour la prochaine rencontre de PRO D2 disputée par l'U.S.A. Perpignan.

Jordan PULETUA (A.S. BEZIERS HERAULT) : A la suite de son exclusion définitive pour « *Cumul de deux cartons jaunes* » par l'arbitre lors de la rencontre A.S. Béziers Hérault / Colomiers Rugby du 10 janvier 2015, comptant pour la 16^{ème} journée de PRO D2, Monsieur Jordan PULETUA est suspendu automatiquement pour **un match**.

Monsieur Jordan PULETUA sera suspendu pour la prochaine rencontre de PRO D2 disputée par l'A.S. Béziers Hérault.

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

T +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr

